LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-

RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE DIX-SEPT SEPTEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 11 septembre 2024

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Thibault CARFANTAN, Camille CAURET, Martine CHATTON (*suppléante de Sébastien PUEL, absent*), Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Carole BERECHEL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Jean-François CORDON donne pouvoir à Valérie MORFOUASSE,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à David BURLOT,
- Pascal LEBRETON donne pouvoir à Jean-Pierre-OMNES,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Christelle LEVY-ROBERT donne pouvoir à Thierry ROYER,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Yves RUFFET donne pouvoir à Paulette BEUREL,
- Marie-Paule ALLAIN, Yvon BERHAULT, Jérémy BOULARD, Stéphane de SALLIER DUPIN, Philippe HERCOUET, Marc LE GUYADER, Caroline MERIAN, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Pierre-Alexis BLEVIN

Délibération n°2024-133

Membres en exercice : 69 Présents : 52 Absents : 17 Pouvoirs : 8

SPORT
PISTE D'ATHLETISME DU COMPLEXE DU PENTHIEVRE (LAMBALLE-ARMOR) - RENOVATION PROGRAMME TECHNIQUE DETAILLE

La piste d'athlétisme du complexe du Penthièvre a été réalisée en 1993. Avec ses 8 couloirs de 400m au sein d'un complexe bien équipé, elle est l'une des deux seules pistes des Côtes d'Armor à bénéficier d'une homologation de niveau régional. Le site accueille régulièrement des meetings de niveau régional voire national et au quotidien l'équipement bénéficie aux classes du lycée Henri Avril et du collège Sacré Cœur.

Cependant, le revêtement synthétique de la piste est désormais vétuste et nécessite d'être refait pour pouvoir continuer à bénéficier de ce niveau d'homologation. De plus, les règles de la fédération française d'athlétisme ayant évolué depuis 30 ans, ces travaux de réfection vont engendrer des remises aux normes de certains ateliers. Une mission a été confiée au cabinet Sport Initiatives pour établir un programme de travaux permettant une réfection de la piste, en intégrant les remises aux normes nécessaires au maintien de l'homologation régionale.

Ainsi, ce programme prévoit :

- La réfection complète de l'ensemble des revêtements sportifs de la piste et des ateliers, y compris la couche de fondation, les bordures périphériques et les adaptations aux nouvelles largeurs de couloirs,
- La rénovation des caniveaux périphériques,
- Le déplacement de l'atelier « saut à la perche » dans la demi-lune pour pouvoir respecter les distances de sécurité par rapport la piste,
- Le repositionnement et la réfection des ateliers « disque » et « poids »,
- La mise aux normes des ateliers « saut en longueur » et « steeple »,
- Le repositionnement de certaines barrières périphériques au regard des distances de sécurité actuelles,
- La rénovation du réseau de chronométrie.

L'enveloppe prévisionnelle financière affectée à ces travaux a été estimée à 950 000 € HT, valeur septembre 2024.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- VALIDE le programme technique détaillé pour la rénovation de la piste d'athlétisme du complexe du Penthièvre à Lamballe-Armor,
- ARRETE l'enveloppe prévisionnelle affectée à ces travaux à 950 000 € HT (valeur septembre 2024),
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité
Abstention : 2 – Mme BOURDE. M L'HOMME.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 23 OCT. 2024
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LAMBALLE TERRE & MER -22-

Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le 23 OCT. 2024
De la publication le 23 OCT. 2024
Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale